

AR PREFECTURE

016-211601687-20140829-20140804D-15
Reçu le 09/09/2014

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil quatorze
En exercice : 15 Le 29 août à 18 heures 30
Présents : 14 Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES
Votants : 15 Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 août
PRESENTS : MMES BOULAI – COUTEAU – GAILHOUSTET
– MOUNIER – PÉNIGAUD
MM. SAVIN – BARRAL – BOIREAU – BOISSIER
DESCOMBES – BOIVENT – CABROLIÉ – DESCLIDES –
FAURE – SUTRE
EXCUSE : M. ESTIENNE
POUVOIRS : M. ESTIENNE a donné pouvoir à m. BARRAL

Mme PÉNIGAUD a été nommée secrétaire.

2014-08-04 D

Objet : Commune de Brie – Convention de partenariat ALSH

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention de partenariat avec la commune de Brie doit être signée pour les accueils de loisirs de Safabrie et le centre de loisirs Ados.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Jauldes dispose de 10 places pour les enfants de la commune et qu'aucune participation financière n'est demandée à la commune, par contre, la commune de Jauldes reverse intégralement à la commune de Brie ce qu'elle reçoit de la CAF au titre de l'ALSH.

Suite à une rencontre récente avec Monsieur le Maire de Brie, il a été évoqué une éventuelle participation à l'heure par enfant par la commune de Jauldes correspondant à ce qui reste à la charge de la commune de Brie ; cette somme serait calculée sur les trois dernières années et serait actualisée chaque année en fonction du reste à charge de la commune de Brie. Cette nouvelle tarification entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable pour la signature de la convention avec la commune de Brie et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Fait à Jauldes, le 1^{er} septembre 2014

Le Maire
Eric SAVIN

